



**RECU EN PREFECTURE**

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D00661910-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 4 novembre 2021**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du  
Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Karine DENIS-LAMIT

**Étaient absents :**

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :**

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

**OBJET :** 25. Subventions aux associations à caractère médico-social - Attribution 2021 - Programmation annuelle récurrente

**Subventions aux associations à caractère médico-social  
Attribution 2021 - Programmation annuelle récurrente**

**Rapporteur : M. Gilles SPICHER, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 4	19/10/2021	Favorable unanime

Résumé : Depuis de nombreuses années, la Ville de Besançon appuie, par un soutien financier, l'action des associations qui œuvrent dans le domaine médico-social et la prévention.

Le présent rapport a pour objet l'attribution, au titre de l'année 2021, de subventions à 15 associations dont les noms suivent, qui conduisent au quotidien et en direction des besoins des actions de prévention et d'éducation pour la santé ainsi que d'accompagnement auprès des malades :

- ADDSEA SAUVEGARDE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
- AIDES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
- ALCOOL ASSISTANCE
- ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE
- APEDA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
- BIBLIOTHEQUE SONORE DE BESANCON ET DU DOUBS (Association des Donneurs de Voix)
- CENTRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION SUR LA SEXUALITE
- FRANCE REIN FRANCHE-COMTE
- JALMALV
- LES FOULEES GENEREUSES
- LYM'PACT
- LES MUTILES DE LA VOIX
- MJC PALENTE-ORCHAMPS
- VIE LIBRE
- VIVRE COMME AVANT

La Ville de Besançon soutient les associations qui ont pour objet le soin, l'accompagnement du malade dans sa vie quotidienne, la lutte contre la maladie et celles qui conduisent des actions de prévention.

Il est proposé d'attribuer à quinze associations à caractère médico-social, pour leur action, les subventions suivantes :

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Ville de Besançon (Délégation Hygiène/Santé)		Montant de la subvention sollicitée en 2021	Sommes proposées pour 2021
		2020	2019	2020		
ADDSEA Sauvegarde Bourgogne-Franche-Comté	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA SOLEA)	1 574 719 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
AIDES Bourgogne-Franche-Comté	Lutte contre le SIDA, information et aide aux personnes	80 867 €	3000 €	6 000 € (dont 2000 € au titre de 2019 pour l'équipe mobile d'intervention dans le quartier de Planoise)	6 000 €	4 000 €
Alcool Assistance (section de Besançon)	Aide et accompagnement de personnes en difficulté avec l'alcool - sensibilisation au risque	350 €	650 €	700 €	720 €	720 €
Association Addictions France (ex ANPAA 25)	Prévention, formation et soin en alcoologie et tabacologie	898 198 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
APEDA Bourgogne-Franche-Comté	Centre de ressources pour la perte d'audition et la surdité, public de tout âge	15 765 €	750 €	800 €	1 500 €	1 000 €
Bibliothèque sonore de Besançon et du Doubs de l'Association des Donneurs de Voix	Enregistrement de livres audios - prêts aux personnes mal ou non voyantes et aux handicapés moteurs	7 325 €	800 €	800 €	1 000 €	1 000 €
Centre d'Information et de Consultation sur la sexualité (CICS)	Information, consultation et prévention sur la sexualité	265 410 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €	2 560 €
France Rein Franche-Comté	Aide et soutien aux insuffisants rénaux - sensibilisation au don d'organes	283 €	980 €	600 €	600 €	600 €

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Ville de Besançon (Délégation Hygiène/Santé)		Montant de la subvention sollicitée en 2021	Sommes proposées pour 2021
		2020	2019	2020		
JALMALV	Accompagnement des personnes en fin de vie	-	0 €	0 €	-	500 €
LES FOULEES GENEREUSES	Organisation d'activités sportives et de loisirs ainsi que d'événements et de manifestations à but caritatif	-	0 €	0 €	1 500 €	500 €
LYM'PACT	Actions de prévention des Maladies Vectorielles à Tiques	9 500 €	800 €	800 €	800 €	800 €
Les Mutilés de la Voix	Aide et soutien aux opérés du larynx - fourniture de matériel	0 €	800 €	800 €	800 €	800 €
MJC Palente-Orchamps	Centre social du quartier de Palente	256 650,80 €	5 500 €	3 280 €	4 000 €	3 300 €
Vie Libre (section de Besançon)	Prévention et lutte contre l'alcoolisme - accompagnement d'anciens malades	0 €	800 €	800 €	1 200 €	1 200 €
Vivre Comme Avant (antenne de Besançon)	Aide morale aux femmes atteintes d'un cancer du sein	148 319 €	1 500 €	1500 €	2 000 €	1800 €
		<b>3 257 386,80 €</b>	<b>26 580 €</b>	<b>27 080 €</b>	<b>32 120 €</b>	<b>27 780 €</b>

Nota : la plupart des demandes d'attribution d'une subvention présentent un caractère récurrent puisque réalisées par les mêmes associations d'une année sur l'autre. Pour cette programmation 2021, nous enregistrons deux nouvelles demandes : celle de l'Association JALMALV qui ne nous avait plus sollicité depuis 2017 car ayant bénéficié d'un important legs. Et celle présentée par une jeune association Les Foulées Généreuses concernant l'organisation, le 3 octobre dernier, de la première édition des Boucles Roses. Evénement sportif à but caritatif s'inscrivant dans le cadre d'Octobre Rose. Le soutien à cette manifestation a fait l'objet d'une précédente délibération en Conseil Municipal actant l'attribution d'une subvention de la Ville de Besançon à cet événement de 1 000 € (500 € au titre de la délégation aux Sports et 500 € au titre de la délégation à la Santé).

En cas d'accord, la somme totale, soit **27 780 €** sera prélevée sur la ligne 65.510.6574.50000.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 2 000 € à l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne- Franche-Comté
- 4 000 € à AIDES Bourgogne-Franche-Comté
- 720 € à ALCOOL ASSISTANCE - section de Besançon
- 7 000 € à l'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (ex ANPAA)
- 1 000 € à l'APEDA Bourgogne-Franche-Comté
- 1 000 € à la BIBLIOTHEQUE SONORE DE BESANCON ET DU DOUBS
- 2 560 € au CICS (Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité)
- 600 € à France Rein Franche-Comté
- 500 € à JALMALV
- 500 € à LES FOULEES GENEREUSES
- 800 € à LYM'PACT
- 800 € à LES MUTILES DE LA VOIX
- 3 300 € à la MJC PALENTE-ORCHAMPS
- 1 200 € à VIE LIBRE- section de Besançon
- 1 800 € à VIVRE COMME AVANT - antenne de Besançon

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la MJC de Palente.

Pour extrait conforme,  
Pour La Maire,  
Le Premier Adjoint



Abdel GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

**Attribution d'une subvention annuelle à la MJC Palente-Orchamps au titre de ses actions de promotion et prévention de la santé.  
Convention relative aux modalités de versement par la ville de Besançon de son aide financière.**

**Entre :**

La Ville de Besançon, représentée par Mme Anne VIGNOT, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2021

La MJC Palente-Orchamps, représentée par M. Jean-Louis PHARIZAT, Président, domiciliée 23 rue des Roses à Besançon

**Vu :**

La convention-cadre 2019-2023 du 24 janvier 2019

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement par la Ville à la MJC Palente-Orchamps d'une subvention annuelle pour consolider ses actions de promotion de la santé de la direction Hygiène Santé conduites par la MJC sur le quartier Palente-Orchamps.

**Article 2 : Financement accordé**

Une subvention d'un montant de 3 300 € est accordée par la Ville à la MJC Palente-Orchamps au titre de l'année 2021.

**Article 3 : Durée**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature et prend fin au 31 décembre 2021.

Elle n'est pas renouvelable.

**Article 4 : Contrôle par la collectivité**

Un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier seront transmis 6 mois au plus tard après la réalisation des actions.

L'association s'engage à faciliter le contrôle par la ville de l'utilisation des fonds versés, au vu de ses bilans pour le financement accordé.

Au vu des bilans et contrôles afférents à ce financement, la Ville se réserve le droit de réclamer à l'association les montants indûment perçus.

**Article 5 : Litiges**

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut d'accord, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

*Fait à Besançon, en 3 exemplaires, le .....*

Pour la MJ Palente-Orchamps,  
Le Président,

Jean-Louis PHARIZAT

Pour la Ville de Besançon,  
La Maire,

Anne VIGNOT